

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### JEUDI 30 NOVEMBRE 2023

Sur convocations envoyées le quinze novembre deux-mille-vingt-trois, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques s'est réuni le trente novembre deux-mille-vingt-trois à quatorze heures à la Maison des Communes à PAU, sous la présidence de M. PATRIARCHE.

COLLECTIVITÉS AFFILIÉES			
Représentants des communes			
TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
ALTHAPÉ Lydie, Maire de LANNE-EN-BARÉTOUS	Présente	ETCHEVERRY Michel, Maire de BONLOC	-
ALZURI Emmanuel, Maire de BIDART, 2 <sup>ème</sup> Vice-président	Excusé	MARJAK Claire, Adjointe au Maire de BIDART	Présente
ARRIBAS-OLANO Patricia, Adjointe au Maire de SAINT-JEAN-DE-LUZ	Excusée	CALDERONI Jean-Louis, Maire de BIZANOS	Présent
AUSSANT Claude, Maire d'ARUDY, 3 <sup>ème</sup> Vice-président	Excusé Pouvoir donné à Mme MAINE	BERGERET-TERCQ Jean-Marie, Maire d'ARTIX	-
BALEIX Jean-Michel, Adjoint au Maire de LESCAR	Présent	SOREAU Éric, Adjoint au Maire de SAINT-JEAN-DE-LUZ	-
BERNOS Michel, Maire de JURANÇON, 4 <sup>ème</sup> Vice-président	Excusé	CASENAVE Henriette, Conseillère municipale de JURANÇON	Présente
CABANNE Marie-Pierre, Maire de GOMER	Excusée	MOULAT Monique, Maire de SÉVIGNACQ-MEYRACQ	-
CASET Christelle, Maire de LARCEVEAU-ARROS-CIBITS	Excusée Pouvoir donné à Mme ALTHAPÉ	BEHOTEGUY Maïder, Maire de BARDOS	-
CASTREC Valérie, Conseillère municipale d'ANGLLET, 1 <sup>ère</sup> Vice-présidente	Excusée Pouvoir donné à M. LABAT	DUTARET-BORDAGARAY Claire, Maire d'UHART-CIZE	Excusée
DENAX Jean-Marc, Maire d'ARTIGUELOUVE	Présent	BERNOS André, Maire d'AGNOS	-
DESSÉRÉ Jean-Michel, Maire de LEMBEYE	Présent	DUTOYA Emilie, Adjointe au Maire de CIBOURE	-
GRAMMONTIN Nadia, Maire de CASTETNER	Excusée	LACARRÈRE Florent, Maire de LABATMALE	Excusé
HIRIART Michel, Conseiller municipal de BIRIATOU	Excusé Pouvoir donné M. PATRIARCHE	DUDRET Victor, Maire de RONTIGNON	-
JAURIBERRY Bruno, Maire de BUSSUNARITS-SARRASQUETTE	Excusé	ETCHEGOIN Pascale, Adjointe au Maire de ST-JEAN-PIED-DE-PORT	-
LABAT Marc, Maire d'IGON	Présent	BONNASSIOLLE Jean-Pierre, Adjoint au Maire de NAY	-
MAINE Sylvie, Adjointe au Maire de MONTAUT 1 <sup>ère</sup> Administratrice déléguée	Présente	DURAND Pascale, Adjointe au Maire de NAY	-
OTHART Maryse, Maire de SAINTE-ENGRÂCE	Excusée	ARROSSAGARAY Pierre, Maire de SAUGUIS-ST-ETIENNE	-
OXIBAR Marc, Maire d'OGEU-LES-BAINS 2 <sup>ème</sup> Administrateur délégué	Excusé	MARTIN Fernand, Maire de BUZY	Présent
PATRIARCHE Nicolas, Maire de LONS, Président	Présent	HORROD Vanessa, Adjointe au Maire de LONS	-
SANZ Alain, Maire de RÉBÉNACQ	Excusé Pouvoir donné à M. MARTIN	TISNÉRAT Corinne, Adjointe au Maire de GAN	-

Représentants des Établissements publics			
LAURENT Patrice, Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ	Présent	CASAUBON Jean	-
CARRIQUE Renée, Vice-Présidente de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE	Excusée	DESSEIN Michaël, Conseiller communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE D'OSSAU	Excusé
KELLER Laurent, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BÉARN	Présent	SAMANOS Laurence, Conseillère communautaire de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE	-

## COLLECTIVITÉS NON AFFILIÉES ADHÉRENTES

## Représentants des Communes

DUHART Agnès, Adjointe au Maire de BAYONNE	Excusée Pouvoir donné à M. BALEIX	DURRUTY Sylvie, Adjointe au Maire de BAYONNE	-
LIPSOS-SALLENAVE Véronique, Adjointe au Maire de PAU	Présente	PLEGUE Jean-François, Conseiller municipal de PAU	-

## Représentants des Établissements publics

JOUHANDEAUX Béatrice, Membre du Conseil d'Administration du CCAS DE PAU	Excusée Pouvoir donné à M. DENAX	FERRATO Claude, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU-BÉARN PYRÉNÉES	Excusé
PINATEL Anne, Membre du Conseil d'Administration du CCAS DE BIARRITZ	Excusée Pouvoir donné à Mme LIPSOS-SALLENAVE	LARRÉ Marie-Noëlle, Membre du Conseil d'Administration du CCAS DE BAYONNE	Excusée

## Représentants du Département

BRUTHÉ Anne-Marie, Conseillère départementale du Pays de BIDACHE, AMIKUZE et OSTIBARRE	Excusée	SÉMAVOINE Monique, Conseillère départementale de PAU	-
LABORDE Laure, Conseillère départementale d'OLORON-SAINTE-MARIE	Excusée	VALS Martine, Conseillère départementale de BIARRITZ	-

Nombre de membres en exercice	29	Quorum	15
Nombre de présents et pouvoirs	14 + 8	Votants	22

M. SAINT-PIERRE, Responsable du Service de Gestion Comptable de PAU, était absent.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION : M. MARCHAND, Directeur ; M. SBIHI, Directeur adjoint ; Mme SIMONNET, Responsable de la Direction Emploi, Mobilité et RH ; Mme LASSERENNE, Responsable de la Direction Expertise juridique et Instances consultatives ; Mme WITTERKOËR, Responsable de la Direction Santé et conditions de travail ; Mme LAPIEZ, Responsable du Pôle Archives et Mme DUARTE, Attachée de direction.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MAINE.

## QUESTIONS FINANCIÈRES APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DU

### Le budget primitif 2024

La section de fonctionnement s'élève à 7 888 111 € (+6,3% par rapport à 2023)

#### Sur les recettes :

Les principales recettes de fonctionnement sont les suivantes :

- Cotisations obligatoires : 2 343 000 € soit 28,3 % (rappel 2023 : 28,3 %)
- Cotisations additionnelles : 1 436 000 € soit 18,2 % (rappel 2023 : 16,6 %)
- Contributions CNA : 327 000 € soit 4,1 % (rappel 2023 : 4,2 %)
- Recettes issues des facturations : 3 029 599 € soit 38,4 % (rappel 2023 : 41,4 %)

➔ **Avec des taux de cotisation inchangés, le rendement des cotisations devrait augmenter d'environ 4,5 %. Ce pourcentage tient compte de :**

- L'augmentation des effectifs des collectivités affiliées,
- L'augmentation de leur masse salariale due à la hausse du point d'indice en juillet 2023 et à l'attribution de 5 points supplémentaires à tous les fonctionnaires à compter du 1er janvier 2024. Cette dernière mesure représente un montant de 35 000 € en termes de recettes supplémentaires pour le CDG 64 en 2024.

Rappel des montants des cotisations encaissées depuis 2021 :

2021	2022	2023*
3 473 052 €	3 829 876 €	4 000 000 €

\*Estimation

➔ **Pour les comptes 703881-82-83, le total est estimé à 4 186 000 €. Compte tenu des tarifs proposés pour les prestations faisant l'objet de facturation, les principales recettes 2024 sont les suivantes :**

- Direction Santé et conditions de travail, 1 508 440 € ventilés comme suit :
  - Cotisation à 75 € : 1 129 720 €
  - Prestations : 327 720 €
- État : 51 000 €
- Pôle Missions temporaires sur la base de 27 ETP : 1 100 759 €
- Pôle Archives : 219 240 €
- Direction Emploi, mobilité et RH : 178 160 €
  - Conseil en organisation : 151 160 €
  - Recrutements : 25 000 €
  - Mobilité : 2 000 €
- Enquêtes, médiation et contentieux : 17 000 €
- Reprographie : 6 000 €

**Pour le compte 706888, le total des facturations est estimé à 3 029 599 €.**

➔ **Les remboursements par des tiers sont constitués par :**

- La participation de l'APGL qui représentera environ 210 000 €, en augmentation sensible par rapport aux années précédentes, compte tenu des éléments suivants :
  - Avec la construction de l'extension 2022 occupée à 75 % par l'APGL, la part de celle-ci à l'échelle de l'ensemble de la Maison des Communes va mécaniquement augmenter, sa participation aux frais de fonctionnement suivra la même trajectoire.
  - Les dépenses de personnel mutualisées entre le CDG et l'APGL prennent dorénavant en compte l'adjoint technique qui a été recruté en décembre 2022.
  - L'augmentation de tarifs de l'énergie impactera directement la participation de l'APGL.
- Le versement, par les CDG néo aquitains de leurs participations aux frais engagés par le CDG 64 au titre des services mutualisés, soit environ 110 000 €.

**Pour le compte 70878, le total est estimé à 320 000 €.**

⇒ **Les dotations et subventions sont constituées par :**

- Les versements du FIPHFP et de la CNRACL pour environ 80 000 €.
- Les contributions versées par les collectivités d'origine des Fonctionnaires Momentanément Privés d'Emploi (FMPE), pris en charge par le CDG. En 2024, le CDG comptera trois FMPE, pour lesquelles les collectivités verseront 150 % de la rémunérations chargées versées à ces agents. Cela représentera environ 102 929 €.
- Le FCTVA sur le fonctionnement représentant 5 658 €.

**Pour le chapitre 74, le montant total est estimé à 188 587 €**

**Sur les dépenses :**

Les principales dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

- Frais de personnel : 5 926 000 € soit 75,1 % (rappel 2023 : 70,0 %)
- Charges à caractère général : 1 232 500 € soit 15,6 % (rappel 2023 : 15,9 %)
- Autres charges de gestion courante : 448 041 € soit 5,7 % (rappel 2023 : 4,6 %)

⇒ **Les charges de personnel sont en hausse de 4,3 %.** Au-delà du Glissement Vieillesse Technicité d'environ 1,5 %, cette évolution est essentiellement due aux facteurs suivants :

- L'augmentation du point d'indice de 1,5 % au 1er juillet 2023 qui produira son plein effet en 2024.
- À l'attribution de 5 points supplémentaires sur le traitement indiciaire. Le tableau suivant présente le coût, hors charges patronales, de cette mesure :

Effectif	Nb de points	Valeur point	Nb de mois	Total annuel
100	5	4,92278 €	12	<b>29 537 €</b>

⇒ **Les charges à caractère général sont en augmentation de 4,8 %.** Différents facteurs expliquent cette tendance :

- Les frais liés à la livraison de l'extension de la Maison des Communes (fluides, ménage, maintenances...).
- Le coût de l'énergie et des carburants.
- Les frais de déplacements directement liés à l'augmentation générale de l'activité des services.
- Ces augmentations sont cependant compensées par la baisse de certains comptes : la renégociation des forfaits de téléphonie mobile devrait engendrer une économie de 10 000 € environ et certains frais de maintenance liée à l'informatique sont transférés au chapitre 65 (compte 65811 – Informatique en nuage).

⇒ **Les autres charges de gestion courante sont en augmentation de 30 %.** Ceci est essentiellement dû à :

- L'augmentation de frais de l'informatique en nuage (voir Cf. précédent).
- Les subventions liées à l'exercice du droit syndical (convention conclue en 2023).
- Des inscriptions budgétaires sur les remboursements au titre du droit syndical.

### Présentation synthétique de la section de Fonctionnement

DEPENSES					RECETTES				
Article	Nature	2023	2024	Variation	Article	Nature	2023	2024	Variation
6042	Remboursement services autres CD	90 000 €	130 000 €	44,4%	706881	Cotisations obligatoires	2 100 000 €	2 423 000 €	15,4%
60611	Eau et assainissement	5 000 €	3 000 €	-40,0%	706882	Cotisations additionnelles	1 230 000 €	1 436 000 €	16,7%
60612	Energie, électricité	43 000 €	98 000 €	127,9%	706883	Contributions CNA	314 000 €	327 000 €	4,1%
60613	Chauffage urbain	40 000 €	35 000 €	-12,5%	70878	Participation concours CDG 33	5 000 €	9 000 €	80,0%
60618	Autres fournitures	2 000 €	2 000 €	0,0%	706888	Autres produits et prestations	3 075 340 €	3 029 599 €	-1,5%
60622	Carburants	30 000 €	40 000 €	33,3%	70878	Remboursement frais par des tiers	269 600 €	320 000 €	18,7%
60628	Autres fournitures	25 000 €	5 000 €	-80,0%	72	Produits des activités	8 993 940 €	7 344 599 €	-18,3%
60631	Fournitures d'entretien	15 000 €	15 000 €	0,0%	74718	FCTVA entretien bâtiment public	3 268 €	5 658 €	73,1%
60632	Petit équipement	15 000 €	20 000 €	33,3%	747882	Contributions pour FMPE	110 556 €	102 929 €	-6,9%
60636	Vêtements de travail	2 000 €	2 000 €	0,0%	747888	CNRAFL FIPHFP, FNP	150 000 €	80 000 €	-46,7%
6064	Fournitures administratives	22 000 €	20 000 €	-9,1%	7A	Dotation et subventions	263 824 €	188 381 €	-28,6%
6132	Locations immobilières	10 000 €	15 000 €	50,0%	752	Loyers CAS & ADM	3 500 €	3 500 €	0,0%
61358	Autres locations mobilières	1 000 €	6 000 €	500,0%	75888	Autres	10 €	10 €	0,0%
615221	Entretiens bâtiments publics	12 000 €	20 000 €	66,7%	75	Autres produits de gestion	3 510 €	3 510 €	0,0%
61551	Entretiens voitures	10 000 €	18 000 €	80,0%	6419	Remboursements salaires	90 000 €	71 415 €	-20,6%
61558	Entretiens autres	2 000 €	2 000 €	0,0%	6479	Remboursement autres charges	62 000 €	65 000 €	4,8%
6156	Contrats maintenance	130 000 €	55 000 €	-57,7%	611	Atténuations de charges	152 050 €	136 415 €	-10,3%
6161	Assurance	43 000 €	37 000 €	-14,0%	773	Mandats annulés	8 000 €	15 000 €	87,5%
6168	Assurance habitation	90 000 €	95 000 €	5,6%	77	Produits exceptionnels	8 000 €	15 000 €	87,5%
6182	Documentation	18 000 €	21 000 €	16,7%					
6184	Org. Formation	60 000 €	64 000 €	6,7%					
6185	Frais de colloques	3 000 €	4 000 €	33,3%					
6188	Autres frais divers	20 000 €	20 000 €	0,0%					
62261	Honoraires médicaux	2 000 €	1 000 €	-50,0%					
62268	Autres honoraires (magistrats)	2 000 €	2 000 €	0,0%					
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000 €	2 000 €	-80,0%					
6228	Honoraires divers	11 000 €	20 000 €	81,8%					
6234	Réceptions	6 000 €	6 000 €	0,0%					
6236	Catalogues, imprimés, publication	5 000 €	5 000 €	0,0%					
6238	Frais divers publicité	5 000 €	5 000 €	0,0%					
6251	Déplacements personnel	208 000 €	220 000 €	5,8%					
6261	Frais d'affranchissement	30 000 €	30 000 €	0,0%					
6262	Frais télécommunication	40 000 €	30 000 €	-25,0%					
627	Services bancaires		500 €						
6281	Cotisations - FNCDG, GIP	62 000 €	61 000 €	-1,6%					
6283	Frais nettoyage locaux	91 000 €	110 000 €	20,9%					
6288	Autres services extérieurs	8 000 €	10 000 €	25,0%					
6355	Cartes arbes véhicules	1 500 €	1 000 €	-33,3%					
637	Autres impôts	7 000 €	2 000 €	-71,4%					
631	Charges à caractère général	1 178 500 €	1 212 500 €	4,2%					
6218	Autre personnel extérieur	30 000 €	30 000 €	0,0%					
6331	Versement mobilité	60 000 €	65 000 €	8,3%					
6332	Cotisations FNAL	20 000 €	22 000 €	10,0%					
6336	Cotisations CNFPT	36 000 €	40 000 €	11,1%					
6338	Autres impôts sur rémunérations	- €	10 000 €						
64111	Rémunération titulaires	2 269 000 €	1 920 000 €	-15,4%					
64112	SFT titulaires	58 000 €	40 000 €	-31,0%					
64113	NBI titulaires	23 000 €	24 000 €	4,3%					
64118	Autres indemnités	- €	520 000 €						
64131	Rémunération non titulaires	1 482 000 €	1 210 000 €	-18,4%					
64132	SFT non titulaires	38 000 €	18 000 €	-52,6%					
64138	Primes et autres indemnités	- €	165 000 €						
6415	Congés payés	- €	20 000 €						
6417	Rémunérations des apprentis	- €	70 000 €						
6431	Rémunérations FMPE	45 000 €	140 000 €	211,1%					
6451	Cotisations URSSAF	730 000 €	710 000 €	-2,7%					
6453	Cotisations Retraite	680 000 €	700 000 €	2,9%					
6456	Versement FNCSFT	1 500 €	1 000 €	-33,3%					
6458	Cotisation organismes sociaux	9 000 €	9 000 €	0,0%					
64731	Allocations chômage	30 000 €	40 000 €	33,3%					
6475	Médecine: visites médicales	2 000 €	2 000 €	0,0%					
6478	Autres charges sociales	170 000 €	170 000 €	0,0%					
6512	Dépenses de personnel	1 683 500 €	1 928 000 €	4,1%					
65311	Indemnités de fonction	68 000 €	68 000 €	0,0%					
65312	Frais déplacement	21 000 €	12 000 €	-42,9%					
65313	Cotisations retraite		6 000 €						
6568	Autres participations - Droit syndi	208 612 €	265 368 €	27,3%					
657363	Subventions	11 000 €	5 000 €	-54,5%					
65748	Autres personnes de droit privé		26 673 €						
65811	Droits d'utilisation - Informatique	35 000 €	65 000 €	85,7%					
65888	Autres	1 000 €							
65	Autres charges gestion courante	344 612 €	448 041 €	30,0%					
673	Titres annulés antérieurs	10 000 €	10 000 €	0,0%					
67	Charges exceptionnelles	10 000 €	10 000 €	0,0%					
6811	Amortissements	206 662 €	271 520 €	31,4%					
<b>TOTAL</b>		<b>7 421 274 €</b>	<b>7 888 111 €</b>	<b>6,3%</b>	<b>TOTAL</b>		<b>7 421 274 €</b>	<b>7 888 111 €</b>	<b>6,3%</b>

## La section d'investissement s'élève à 572 844 €

Les principales recettes réelles d'investissement sont les suivantes :

- FCTVA : 301 274 €
- Amortissements : 271 570 €

Les opérations d'investissement sont les suivantes :

- Maison des Communes : 180 000 €
- Véhicules de service : 45 000 €
- Informatique : 287 844 €
- Mobilier et matériels : 60 000 €

### À noter :

- La participation de l'APGL au financement de l'extension sera précisément calculée à la fin de l'opération et inscrite au budget supplémentaire 2024.
- L'opération Informatique concentre l'essentiel des crédits budgétaires 2024 car le logiciel de la Direction Santé et conditions de travail doit impérativement être changé l'année prochaine compte tenu de son obsolescence.

### Présentation synthétique de la section d'Investissement

DEPENSES			RECETTES		
Articles	Nature	2024	Articles	Nature	2024
	<b>Opération n°12</b>				
	<b>Maison des Communes</b>				
2031	Etudes	10 000 €	10222	FCTVA	301 274 €
21848	Autres matériels et mobilier	10 000 €	28188	Amortissements	271 570 €
2128	Autres agencement	10 000 €			
2313	Travaux	150 000 €			
	<b>Opération n°13</b>				
	<b>Véhicules de services</b>				
21828	Matériels de transport	45 000 €			
	<b>Opération n°14</b>				
	<b>Informatiques</b>				
2031	Etudes	10 000 €			
2088	Logiciels	237 844 €			
21838	Matériel informatique	30 000 €			
2185	Téléphonie	10 000 €			
	<b>Opération n°15</b>				
	<b>Autres mobilier et matériel</b>				
21578	Matériel médical	20 000 €			
21838	Matériel informatique	20 000 €			
21848	Autres matériels et mobilier	20 000 €			
<b>TOTAL</b>		<b>572 844 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>572 844 €</b>

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, le Conseil d'Administration

**ADOpte** à l'unanimité le budget primitif 2024,

**AUTORISE** à l'unanimité le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Pour extrait certifié conforme au registre  
Fait à PAU, 14 décembre 2023

  


**Le Président,**  
**Nicolas PATRIARCHE**

Maire de Lons  
Conseiller départemental de Lescar,  
Gave et Terres du Pont-Long